

### **Délibération relative à la modification du Règlement du Conseil municipal**

Vu le règlement du Conseil municipal de la commune de Cartigny adopté le 26 avril 2004,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil municipal,

le Conseil municipal

#### **DECIDE**

Par 11 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'adopter les modifications apportées au règlement du Conseil municipal, du 26 avril 2004, concernant la proposition de modifier les termes « Maires » et « adjoints » par « Conseil administratif » tels qu'ils figurent dans le tableau de l'exposé des motifs annexé à la présente délibération ;
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département cantonal compétent.